

KIB: I, le 30 avril 1954.

OBJET:

Centres administratifs de
chirurgie-dispensaires.

N° 2025/ A.I.

KIBUNGO



1738

TRANSFIR copie pour information de la lettre
n° 211/2951/1052 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Con-
seiller du Rwanda-Urundi à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIBUNGU
- Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant à KIBUNGU
- Monsieur l'Agent Territorial Principal à KIBUNGU

Le Résident du Rwanda, H. DECAERT.

Pour le Vice-Gouverneur Général.

Le Secrétaire-adjoint.

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI.
SERIE: A. I. N. O.

Kibungu, le 29 avril 1954.

N° 211/2951/1052

OBJET:

Centres administratifs de
chirurgie-dispensaires.

TRANSFIR copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIBUNGU comme suite
à sa lettre n° 732/5.7. du 26 février 1954. Le plan à adopter est
le plan Charlier tel qu'il aura modifié conformément aux remar-
ques ci-dessous. Un certain nombre d'emplacements de ce plan corrigé
vous seront transmis dès qu'il ne parviendra.
- Monsieur le M. Secrétaire, Chef des Services Médicaux du Rwanda-Urundi
à KIBUNGU.
- Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics à KIBUNGU.
- Monsieur le Résident du Rwanda à KIBUNGU.
- Monsieur le Résident de l'Urundi à KIBUNGU, en les priant de bien
vouloir me confirmer le nombre de copies désirées.

Pour le Vice-Gouverneur Général ff.,

Gouverneur du Rwanda-Urundi,

p.o.

Le Secrétaire Provincial des A. I. N. O. J. DECAERT,
ad/- L. DECAERT.A Monsieur l'Architecte Charlier
à KIBUNGU.

Monsieur l'Architecte,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Service Médical a fait
les remarques suivantes au sujet des plans de dispensaire que vous avez établis pour les
centres administratifs de chirurgie.

I.- La population qui fréquente les dispensaires ruraux oscille entre 100 et 200 malades
par jour, la borne d'attente est trop petite surtout par temps de pluie. Il y aurait lieu
1°) d'agrandir la borne d'attente en réduisant d'un bon mètre la longueur de la salle de
pansements.

2°) d'augmenter la superficie de la borne extérieure qui pourrait être chargée d'un mètre
et servirait ainsi d'abri en temps de pluie. La borne postérieure qui ne sert qu'à quelques
malades hébergés à l'infirmerie, pourrait être réduite de 1 mètre de sorte que la superfi-
cie totale et le coût du bâtiment resteraient identiques.

II.- Le magasin situé entre la salle de pansements et les salles d'hospitalisation ne
servira pas, les réquisitions de médicaments effectuées au mois le mois peuvent être entre-
posées sur les étagères ou dans les armoires de la salle de pansements. En prolongeant
le mur séparant les deux salles jusqu'à la salle de pansements, les deux salles d'hospita-
lisation seront agrandies de 1 mètre ce qui permettrait de placer, dans chacune,
deux lits supplémentaires.

III.- Comme il est peu indiqué d'installer des douches dans le centre du bâtiment, il con-
vient plutôt de les rapporter à l'extérieur. Il y aurait lieu de diminuer la superficie de la
cuisine au profit du local où seraient établies les douches et les W.C.

IV.- Dans l'état actuel des choses, il est indiqué d'établir que des douches
sont l'alimentation pour les malades hébergés avec la cuisine et si l'on construit les W.C.
de l'extérieur, de ne pas en faire l'utilisation tant que l'on ne dispose pas d'une
courtoise ou abondante. Si l'on ne dispose pas d'une courtoise ou abondante, il est absolument
insuffisante pour les malades hébergés, tant la consultation (150 à 200 par jour).